DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Citou

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 28 septembre 2026 à 17h00

Sont Présents :

NOM / PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	ABSENTS / EXCUSES
ALBERT Viviane	X		
ARNAUD Michel	X		
BAL Isabelle		REVEL JF.	X
COMBES Marie-Andrée	X		
FABRE Philippe	X		
LAPEYRE Bernard			
LEROY Céline	X		
REVEL Christian		ALBERT V.	X
REVEL Jean-François	X		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à 17h00, le Conseil municipal de la commune de Citou, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur REVEL Jean-François, Maire.

Conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales, la convocation a été adressée le 17/09/2026.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame ALBERT Viviane est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la séance du 27/07/2026 est approuvé à l'unanimité, sans observations.

Ordre du jour

1. Vente parcelle administrés ;
2. Achat immobilier ;
3. Lignes Directrices de gestion ;
4. Suppression de poste,
5. Fixation des taux d'avancement de grade ;
6. Subvention Pomas ;
7. Demande subvention projet ;
8. Projet de végétalisation ;
9. Questions diverses.

Vente parcelle administré

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de régularisation foncière liée à la vente de maisons situées à Rieussec. Deux emprises communales, d'une superficie totale de 12 m^2 (4 m^2 côté droit et 8 m^2 côté gauche de la parcelle B0244), doivent être cédées.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité (8 voix pour), la cession de ces emprises au prix de 60 € le m^2. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

La cession est conditionnée à la mise en place d'une astreinte d'entretien de la canalisation située sous l'escalier d'accès à la maison.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Achat immobilier

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'acquisition de la maison située 18 avenue de l'Argent Double.

Le projet prévoit l'aménagement progressif du bâtiment afin de créer un logement T2 pour le gérant, ainsi que plusieurs chambres avec sanitaires privatifs. Un local pourrait également être aménagé pour accueillir les archives communales.

Les travaux seront réalisés progressivement, en fonction des capacités financières de la Commune et des résultats d'une première phase d'aménagement.

Pour 2027, les principaux travaux envisagés concernent les menuiseries du rez-de-chaussée et la plomberie.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité (8 voix pour) l'acquisition de la maison et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à cette opération.

Lignes Directrices de Gestion CDG

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les Lignes Directrices de Gestion (LDG) 2026–2032 ont reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Aude lors de sa séance du 15 septembre 2026.

Les LDG sont mises en place au sein de la Commune à compter de ce jour. Monsieur le Maire prendra un arrêté afin d'en formaliser la mise en œuvre.

Le Conseil municipal prend acte de cet avis favorable et de la mise en place des LDG 2026–2032.

Suppression de poste

Monsieur le Maire rappelle que la création du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2e classe a été précédemment approuvée par le Conseil municipal.

À la suite de la mise en place des Lignes Directrices de Gestion et de l'avis favorable du Comité Social Territorial du 15 septembre 2026, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial afin de permettre la nomination de la secrétaire de mairie sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2e classe.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité (8 voix pour), la suppression du poste d'adjoint administratif territorial.

Fixation des taux d'avancement de grade

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le projet de fixation du taux d'avancement de grade a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Aude lors de sa séance du 15 septembre 2026.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité (8 voix pour), la fixation du taux d'avancement de grade à 100 % pour l'ensemble des grades concernés, sous réserve du respect des conditions statutaires et des possibilités de nomination, et autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Subvention Pomas

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une tornade a causé d'importants dégâts dans la commune de Pomas le 24 août 2026.

Dans le cadre du fonds de solidarité mis en place par l'Association des Maires de l'Aude, le Conseil municipal approuve à l'unanimité (8 voix pour), l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 150 € à la commune de Pomas et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à son versement.

Demande de subvention projet

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet d'acquisition de la maison communale et de la réalisation de la phase 1 des travaux.

Une subvention de 30 % est sollicitée auprès de Carcassonne Agglo, ainsi que des aides auprès du Département (25 %) et de l'État (25 %).

Le Conseil municipal, à l'unanimité (8 voix pour), approuve le dépôt des demandes de subvention et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les documents nécessaires.

Projet de végétalisation

Une représentante du CAUE, et le responsable des Pépinières départementales du CD 11, ont présenté au Conseil municipal différentes propositions d'aménagement et de plantations visant à améliorer le fleurissement de la commune et à favoriser l'obtention d'une première fleur au concours « Villes et Villages Fleuris ».

Plusieurs aménagements sont envisagés : plantations de vivaces devant la mairie, création de haies et plantation d'arbres à l'aire de détente et au parking de la chapelle, plantations d'arbres au boulodrome et réaménagement des jardinières du mur de Rieussec avec des roches locales et des végétaux nécessitant peu d'entretien.

Des fiches de végétaux seront établies pour chaque secteur afin de retenir les espèces les mieux adaptées, notamment en faveur de la biodiversité. Un repérage des futurs emplacements de plantations sera également réalisé.

Une pelle mécanique sera louée du 5 au 7 octobre afin de réaliser différents travaux d'aménagement, notamment la préparation des emplacements pour les plantations, l'entretien de chemins et fossés, ainsi que la récupération de terre et de roches destinées aux aménagements paysagers.

Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre ensuite le point des questions diverses :

Recensement de la population – INSEE

Le recensement de la population se déroulera dans la commune du **21 janvier au 20 février 2027**.
La secrétaire de mairie assurera les fonctions de coordonnateur communal jusqu'à son départ, puis Monsieur le Maire prendra le relais.

Remerciement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Michel HEBRAUD a fait don à la Commune d'un marteau-piqueur.
Le Conseil municipal prend acte de ce don et décide d'adresser un courrier de remerciement à Monsieur Michel HEBRAUD. Un remerciement sera également publié dans la prochaine édition de la gazette communale.

Étude de l'École d'agronomie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune accueillera quatre étudiantes de l'École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse (Agro Toulouse) du 19 au 22 octobre 2026.
Agro Toulouse est une école d'ingénieurs spécialisée notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'agronomie, des productions végétales et de l'environnement
Dans le cadre de leur formation, les étudiantes réaliseront à titre gratuit pour la Commune une étude portant sur la filière oignon et la valorisation des parcelles agricoles du territoire communal.
Leur travail portera notamment sur la recherche de cultures alternatives permettant de valoriser les parcelles et de favoriser la rotation des cultures.

Composteur

Le jeudi 08 octobre au matin, le COVALDEM interviendra afin d'installer gratuitement un composteur à Citou, Rieussec et Montbonous**.**
Le composteur est composé de trois compartiments permettant d'organiser les différentes étapes du compostage : un compartiment destiné à recevoir les nouveaux apports, un compartiment permettant la maturation du compost et un troisième compartiment servant de réserve ou pouvant être utilisé en alternance lors de la rotation des bacs.
L'employé communal, Nicolas suivra une formation sur le composteur, afin de connaître son fonctionnement et d'assurer son suivi. Une information sur le compostage sera communiquée aux administrés afin de les sensibiliser à son utilisation et aux bonnes pratiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le maire,
Jean-François REVEL

Le secrétaire de séance,
Viviane ALBERT